

Lutte de classe

A quoi sert la négociation ? Réponse de la CGT :

« *même s'il n'y a pas d'accord le texte final servira de base au projet de loi* ».

Aujourd'hui s'achèvera la seizième et en principe dernière séance de la *négociation* sur la liquidation progressive du CDI, l'allongement du temps de travail, la remise en cause des droits des salariés en cas de licenciements, entamée en septembre entre le Medef, l'UPA, la CGPME côté patronal et la CGT, la CFDT, FO, la CTFC et la CFE-CGC côté syndical.

L'enjeu et le cadre

Pour rappeler l'enjeu de cette négociation, donnons la parole à un observateur extérieur, un journaliste de l'AFP : « *Le patronat veut obtenir plus de flexibilité, notamment une période d'essai allongée et des ruptures facilitées du CDI, tandis que les syndicats espèrent garantir un socle de droits aux salariés.* »

Donc du côté patronal, il s'agit bien d'obtenir la liquidation de certains droits dont bénéficient encore les travailleurs, et du côté syndical, il s'agit uniquement de conserver le minimum, un « *socle* », pendant que tout le reste sera liquidé. On retrouve la terminologie employée pour réduire les programmes scolaires à une peau de chagrin dans les écoles publiques, le « *socle commun des indispensables* » du rapport Thélot (2004).

On nous apprend que les discussions achopperaient toujours sur l'allongement de la période d'essai, la validation de la rupture « *à l'amiable* » d'un CDI, la création d'un CDI de projet d'au moins 18 mois.

Du point de vue des travailleurs, il est parfaitement clair que rien ne permet de justifier que les dirigeants syndicaux aient accepté d'engager des discussions avec le patronat sur la base de la liquidation de leurs droits et acquis codifiés dans le droit du travail. Ils n'ont jamais reçu le moindre mandat allant dans ce sens de la part des travailleurs.

La méthode.

Nous allons voir maintenant que l'état d'esprit des dirigeants syndicaux est parfaitement adapté avec l'objectif qu'ils partagent avec le patronat : parvenir à un accord.

Le correspondant de l'AFP ne s'y est d'ailleurs pas trompé lorsqu'il fait remarquer que « *les dirigeants syndicaux sont aussi déterminés que le gouvernement et le patronat à la conclusion d'un accord à l'issue de ces négociations.* ». On verra pourquoi plus loin.

Pour le représentant de FO, « *s'il y a un accord, ce sera un accord d'étape* », parce que d'autres négociations importantes vont suivre (assurance chômage, formation professionnelle). Comme la destruction de tous nos droits ne peut pas être réalisée en une seule fois, procédons par « *étape* ». Ce n'est pas le gouvernement ou le patronat qui le contredira.

Un dirigeant de la CGT a souligné l'importance de « *rester jusqu'au bout* » de la négociation « *pour avoir un texte qui soit le moins mauvais possible pour les salariés* » car, « *même s'il n'y a pas d'accord* », le texte final « *servira de base au projet de loi* » annoncé par le gouvernement. Tout est dit ici !

La négociation ne sert qu'à légitimer le projet de loi du gouvernement.

Vous aurez noté au passage que ce texte sera de toute manière « *mauvais* » pour les travailleurs, ce qui n'empêchera pas les dirigeants de la CGT de le signer, bref, à capituler totalement devant le gouvernement et le patronat.

Quand il dit que le texte final « *servira de base au projet de loi* » du gouvernement, il donne tout son sens à la méthode corporatiste de Sarkozy qui intègre la négociation : la loi en intégrant tout ou partie du texte final signé entre les délégués syndicaux et le patronat à l'issue de cette négociation, liera les uns et les autres au respect de son application, et la boucle est bouclée.

Pour comprendre en quoi consiste le mécanisme de la négociation, il ne faut pas s'arrêter à la personnalité des négociateurs ou au contenu de la négociation, il faut en mesurer la portée non seulement au niveau des conséquences concrètes pour les travailleurs, mais aussi sur le plan sociale et politique. La négociation traduit la volonté des parties en présence qui ont conclu un accord, d'en respecter l'application.

Concrètement, dès lors qu'au nom des travailleurs les dirigeants syndicaux ont accepté la liquidation d'un droit ou d'un acquis, la revendication portant sur ce même droit que des travailleurs estimerait légitime de mettre à

l'ordre du jour, sera taxée d'illégitime, voire illégale, par le gouvernement et le patronat, puisqu'ils sont sensés avoir accepté sa liquidation à travers l'accord signé par les dirigeants syndicaux. Il n'est pas exagéré de parler d'un front unique du gouvernement, du patronat et des dirigeants syndicaux contre le prolétariat. Voilà ce qu'est réellement la négociation.

Est-ce que vous comprenez que négocier c'est déjà capituler ? Je n'en suis pas sûr.

Imaginez un instant, la totalité, je dis bien la totalité - je n'ai pas l'habitude de fuir mes responsabilités, la totalité des dirigeants du mouvement ouvrier depuis plus de 60 ans, qu'ils se réclament du socialisme, du communisme ou du trotskisme, ils ont tous considéré la négociation entre dirigeants syndicaux et gouvernement comme normal, comme une avancée sociale, alors qu'elle constituait en réalité une trahison rampante des intérêts fondamentaux du prolétariat, appelons les choses par leurs noms.

La négociation n'a fait qu'assurer la pérennité du capitalisme, voilà la vérité.

La négociation s'inscrit dans la logique de l'idéologie réformiste comme composante de l'idéologie bourgeoise, dont l'objectif consiste à subordonner les intérêts du prolétariat à ceux de l'impérialisme...

Jusqu'où iront les dirigeants syndicaux dans la trahison des intérêts des travailleurs ? Voyons avec quelle détermination, quel sang froid et quel cynisme ils vont s'y employer.

Selon Dumas de la CGT, il faut « *voir ce qu'il est possible d'ajuster* ».

Grignard (CFDT) dit « *avoir dépensé énormément d'énergie* » pour parvenir à « *un accord qui change la vie des salariés* »... en pire, il faut « *trouver un compromis* ».

Auparavant, tous les syndicats avaient déploré l'« *absence d'avancées sur les points durs* », le patronat ne pouvant évidemment pas capituler sur les points essentiels puisqu'ils coïncident avec le cadre de ces négociations !

Répetons le encore une fois, cette négociation a pour seul objectif la liquidation de pans entiers du droit du travail favorables aux travailleurs ou les protégeant contre le patronat, afin de permettre aux patrons d'exploiter davantage les travailleurs et de les virer quand bon leur semble.

Les dirigeants syndicaux ne sont pas pris au « *piège* » comme l'affirme Gluckstein (PT), ils savent pertinemment ce qu'ils font et ils ont parfaitement conscience du contenu de cette négociation. Ils ne cessent d'en faire la démonstration, mais vérifions-le encore une fois.

Un représentant de FO a expliqué que « *Le patronat n'a pas bougé d'un iota* », normal, puisque c'est lui qui a fixé le cadre, le contenu et l'objectif de cette négociation. Il a ajouté « *Si le Medef a des points durs, nous aussi, et à un moment il faut mettre les cartes sur la table* ». Il veut nous faire croire ici que cela serait encore possible au bout de 15 séances de négociations étalées sur plus de quatre mois, que le patronat et le gouvernement renoncent à leur projet scélérateur, c'est tromper délibérément les travailleurs et les prendre pour des abrutis !

Un représentant de la CGC a affirmé « *il n'y a absolument rien* » sur les points importants, normal pour la même raison déjà évoquée.

La représentante de la CGT, confirme que le patronat « *ne lâche rien dans sa volonté fondamentale d'obtenir des licenciements facilités* ». Il confirme ce que je viens de dire. Quand on tombe dans un piège, en règle générale, c'est parce qu'on n'avait pas conscience des intentions réelles de l'autre partie, non ? Or, les dirigeants syndicaux connaissaient parfaitement les intentions du patronat et du gouvernement.

On retrouve la méthode mise en oeuvre pour liquider les régimes spéciaux de retraite.

Le correspondant de l'AFP a noté que les dirigeants syndicaux qui ont affiché un front uni, estimaient avoir « *fait déjà beaucoup de concessions* » sur la flexibilité, en ajoutant que tous les syndicats avaient admis que le patronat avait fait quelques concessions sur des points de deuxième importance. Pour tenter d'abuser les travailleurs et les militants, les uns et les autres parlent de « *concessions* », alors que le seul fait que les dirigeants syndicaux aient accepté de participer à cette parodie de négociation est déjà une trahison.

Effectivement, l'ensemble des dirigeants syndicaux sont bien sur la même ligne pourrie qui consiste une nouvelle fois à brader nos droits et acquis pour assurer la survie du capitalisme.

La négociation n'est ni un droit ni un acquis du mouvement ouvrier, c'est la négation de la mobilisation du prolétariat pour obtenir une amélioration de ces conditions de travail et d'existence, c'est la négation de la lutte des classes.

(source : AFP 11.01)